



Dossier suivi par :
Carol Rodesch
☎ 247-74814
carol.rodesch@ml.etat.lu

Monsieur le Président de la Chambre de
Commerce
Monsieur le Président de la Chambre des
Métiers
Madame la Présidente de la Ordre des
architectes et des ingénieurs-conseils

Luxembourg, le

Objet : Information - Acquisition de logements en VEFA

Madame, Messieurs,

Dans le cadre du premier [paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement](#), adopté par le Conseil de Gouvernement en date du 31 janvier 2024, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire informe les promoteurs, développeurs et constructeurs de logements de l'intérêt de l'Etat à acquérir des projets de logements en *vente en l'état futur d'achèvement (ci-après VEFA)*.

Le gouvernement poursuit ainsi son programme d'acquisition de projets en VEFA afin d'augmenter rapidement son parc locatif de logements abordables et de soutenir le secteur de la construction se trouvant en difficulté conjoncturelle.

Par la présente, j'invite la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils à transmettre cette information aux concernés.

Les entités intéressées à vendre à l'Etat un projet en VEFA peuvent prendre directement contact avec les collaborateurs du ministère via l'adresse électronique foncier@ml.etat.lu. Ces derniers pourront fournir en amont, toutes les informations utiles, en considération des éventuelles spécificités d'un projet. Les entités intéressées pourront ainsi être guidées dans la compréhension des différents aspects du [cahier des charges](#) sur base duquel les dossiers sont analysés par les services du ministère.

Les différentes étapes à parcourir pour introduire un dossier de VEFA sont expliquées [ici](#).

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch
Ministre du Logement et de
l'Aménagement du territoire